

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°IDF-022-2022-05

PUBLIÉ LE 10 MAI 2022

Sommaire

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris / service du droit pénitentiaire

IDF-2022-03-08-00029 - Arrêté portant délégation de signature (2 pages)	Page 3
IDF-2022-03-07-00006 - Arrêté portant subdélégation de signature du	
Directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris (4 pages)	Page 6

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris

IDF-2022-03-08-00029

Arrêté portant délégation de signature



DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

DIRECTION INTERREGIONALE
DES SERVICES PENITENTIAIRES DE PARIS

DEARTEMENT DES POLITIQUES D'INSERTION DE PROBATION ET DE PREVENTION DE LA RECIDIVE

Arrêté portant délégation de signature

Stéphane SCOTTO, Directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris

Vu l'article 7 de la Loi 78-753 du 17 Juillet 1978,

Vu le Code de Procédure Pénale en son article R.57-6-23 qui précise « que pour l'exercice des compétences définies par le présent code, le directeur interrégional des services pénitentiaires peut déléguer sa signature à un ou plusieurs fonctionnaires appartenant à un corps de catégorie A occupant un emploi au siège de la direction interrégionale ».

Vu l'arrêté du garde des sceaux, Ministre de la justice du 19 Avril 2021 portant nomination de Monsieur Stéphane SCOTTO, en qualité de directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris, à compter du 10 Mai 2021,

Décide:

Article 1 : Qu'à compter de la publication du présent arrêté, en cas d'absence ou d'empêchement, délégation permanente de signature est donnée à :

Madame LURO Anne, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation, cheffe du département des politiques d'insertion de probation et de prévention de la récidive, aux fins de :

Madame MARTIAL Viviane, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation, adjointe à la cheffe du département des politiques d'insertion de probation et de prévention de la récidive, aux fins de :

- ➤ Délivrance et retrait d'agrément pour les intervenants extérieurs (préposés des entreprises concessionnaires ou animateurs des associations) assurant l'encadrement technique des détenus au travail (Article D.433-5 du CPP) ;
- ➤ Autorisation à portée générale, de visiter ou de communiquer avec des détenus non nominativement désignés et incarcérés dans les établissements situés dans le ressort de la direction interrégionale (Articles R. 57-6-23 alinéa 2 et D.187 du CPP);
- > Suspension ou retrait de l'habilitation des praticiens hospitaliers à temps plein (Article D.388 du CPP);
- > Autorisation de se faire soigner par un médecin de son choix (Articles R.57-6-23 Alinéa 4 et D365 du CPP);
- Autorisation d'admission dans un établissement de santé privé (Articles R.57-6-23 Alinéa 10 et D.391 du CPP);
- Autorisation d'admission dans un établissement de santé situé sur le ressort de la direction interrégionale (Articles R.57-6-23 Alinéa 11 et D.393 du CPP) :
- Désignation ou exclusion des aumôniers (Articles R.57-6-23 Alinéa 8 et D439 du CPP);
- Délivrance ou retrait d'agrément des bénévoles d'aumônerie (Article D.439-2 du CPP);
- Autorisation de sortie d'écrits faits par un détenu en vue d'une publication ou d'une divulgation sous quelque forme que ce soit (Articles R.57-6-23 Alinéa 9 et D.444-1 du CPP);

DISP

3, avenue de la Division Leclerc B.P.103 – 94267 FRESNES Cedex Téléphone : 01 88 28 70 00

- ➤ Délivrance ou retrait d'un agrément pour les membres du corps enseignant. Acceptation du concours bénévole des visiteurs de prison et des associations (Article D.437 du CPP);
- ➤ Délivrance ou retrait d'un agrément pour les visiteurs de prison (Article D.473 du CPP) ;

Article 2 : le présent arrêté fait l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs des préfectures de Paris, de Seine et Marne, des Yvelines, de l'Essonne, des Hauts de Seine, de la Seine Saint Denis, du Val de Marne et du Val d'Oise.

Fait à FRESNES, le 08 mars 2022

DISP

3, avenue de la Division Leclerc B.P.103 – 94267 FRESNES Cedex Téléphone : 01 88 28 70 00

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris

IDF-2022-03-07-00006

Arrêté portant subdélégation de signature du Directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris



DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

Liberté Égalité Fraternité

DIRECTION

DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

DIRECTION INTERREGIONALE
DES SERVICES PENITIENTIAIRES DE PARIS

DEPARTEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET DES RELATIONS SOCIALES

ARRETE

portant subdélégation de signature du Directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires;

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat;

Vu l'ordonnance n°58-696 du 06 août 1958;

Vu le décret n°66-874 du 21 novembre 1966 portant règlement d'administration publique relatif au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire;

Vu le décret n°66-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat;

Vu le décret 87-604 du 31 juillet 1987 relatif à l'habilitation des personnes auxquelles peuvent être confiées certaines fonctions dans les établissements pénitentiaires;

Vu le décret n°92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration;

Vu le décret 97-1188 du 24 décembre 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles;

Vu les décrets 2008-1489 et 1491 du 30 décembre 2008 modifiant le ressort territorial des DISP;

Vu le décret n°94-874 du 07 octobre 1994 fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et des établissements publics;

Vu le décret 97-3 du 07 janvier 1997 portant déconcentration de la gestion de certains personnels relevant du ministère de la justice;

Vu l'arrêté JUSE 9740008A du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services de l'administration pénitentiaire;

Vu l'arrêté JUSE 0240090A du 21 juin 2002 relatif à la déconcentration de la gestion de certains actes de gestion de personnels des services de l'administration pénitentiaire;

Vu l'arrêté JUSE 0640012A du 19 janvier 2006 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services de l'administration pénitentiaire;

Vu l'arrêté du 12 mars 2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire;

Vu la circulaire FP du 30 janvier 1989 relative à la protection sociale contre les risques maladie et accidents de service;

Vu la circulaire n°001108 du 06 novembre 2008 relatif à la protection statutaire des agents des services pénitentiaires;

Vu l'arrêté du Directeur de l'administration pénitentiaire du 6 mai 2021 portant délégation de signature à Monsieur Stéphane SCOTTO, directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris;

Vu l'arrêté du 19 avril 2021 portant nomination de Monsieur Stéphane SCOTTO, directeur fonctionnel des services pénitentiaires, en qualité de directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris, à compter du 10 mai 2021;

ARRETE

Article 1er

L'arrêté du 4 février 2022, portant subdélégation de signature du Directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris est abrogé;

Article 2

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Stéphane SCOTTO, subdélégation de signature est donnée à:

- Monsieur Renaud SEVEYRAS, directeur fonctionnel, adjoint au directeur interrégional,
- Madame Fanny VILLENEUVE, conseillère d'administration de la justice, secrétaire générale
- Madame Sylvie PAUL épouse ARTHOZOUL, directrice des services pénitentiaires placée,
- Madame Clémentine PERSET épouse SCOTTO, conseillère d'administration de la justice, chef du département ressources humaines et des relations sociales
- Madame Stéphanie CAMPS épouse BEKE, attachée principale d'administration de l'Etat, adjointe de la chef du département des ressources humaines et des relations sociales ;
- Madame Isabelle MAJEWSKI épouse BREANT, attachée d'administration de l'Etat, chef de l'unité recrutement, formation et qualifications;
- Madame Emilie BARBIER, attachée d'administration contractuelle, chef de l'unité suivi masse salariale et effectifs ;
- Monsieur Ahmed BELMOSTEFA, attaché principal d'administration de l'Etat, chef de l'unité relations sociales et environnement professionnel;
- Madame Chabha BRAHITI, secrétaire administrative, chef de pôle gestion administrative et paie;
- Madame Asmine ASSOUMANY, secrétaire administrative, chef de pôle gestion administrative et paie ;
- Madame Kadidiatou CAMARA, secrétaire administrative, chef de pôle gestion administrative et paie ;
- Madame Ghizlane RAZZAKH, secrétaire administrative, responsable de suivi de la masse salariale et des indemnités ;
- Monsieur Saïf CHAANBI, secrétaire administratif, chef de pôle gestion administrative et paie ;
- Madame Peggy KREUTZ, première surveillante pénitentiaire, adjointe du chef du pôle transverse ;
- Monsieur José BROWN, lieutenant pénitentiaire, adjoint de la responsable de l'ARPEJ;
- Madame Emilie ROLLOT, directrice des services pénitentiaires, responsable de l'ARPEJ;
- Madame Brigitte VIEUSANGE, secrétaire administrative, chef de pôle ANT et retraites ;
- Madame Aïda SEVEYRAS, attachée d'administration de l'Etat, chef de l'unité discipline et contentieux ;
- Madame Hélène TEULIERE, attachée d'administration de l'Etat, chef de l'unité gestion administrative et financière ;
- Madame Carole PADIE, attachée d'administration de l'Etat, adjointe à la chef de l'unité gestion administrative et financière:

Pour:

Tous les actes de gestion des personnels des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire mentionnés à l'arrêté du 12 mars 2009.

Article 3

Subdélégation est également donnée à :

Monsieur Bruno CLEMENT directeur fonctionnel des services pénitentiaires

CP Paris-La Santé

Monsieur François TROUFLAUT	directeur hors classe des services pénitentiaires		s-La Santé
Madame Carine JONROND	directrice des services pénitentiaire	CP Pari	s-La Santé
Madame Bénédicte RIOCREUX	directrice des services pénitentiaires hors classe	CD Me	lun
Monsieur Antonin GAYTON	directeur des services pénitentiaires	CD Me	lun
Monsieur Pascal SPENLE	directeur des services pénitentiaires hors classe	CP Mea	aux-Chauconin
Madame Morgane BOYTHIAS	directrice des services pénitentiaires	CP Mea	aux-Chauconin
Madame Emma TASSY	directrice des services pénitentiaires	CP Mea	aux-Chauconin
Madame Amalia ZIANE	directrice des services pénitentiaires		ux-Chauconin
Madame Nathalie FAUSTIN	directrice hors classe des services pénitentiaires	CP Réa	
Madame Marie DEYTS	directrice hors classe des services pénitentiaires	CP Réa	
Madame Nadiège JOLY	attachée d'administration de l'Etat	CP Réa	
		CSL M	
Madame Myriam PRIN	commandante pénitentiaire	CSL M	
Monsieur Christophe FESTIN	lieutenant et capitaine pénitentiaire		
Monsieur Olivier PIPINO	directeur hors classe des services pénitentiaires		s d'Arcy
Madame Isabelle LORENTZ	directrice des services pénitentiaires		s d'Arcy
Monsieur Meril BINKOUMINA	directeur des services pénitentiaires		s d'Arcy
Madame Isabelle BRIZARD	directrice hors classe des services pénitentiaires	MC Poi	•
Madame Roxane CENAT	directrice hors classe des services pénitentiaires	MC Poi	•
Monsieur Yves LAURENDOT	attaché de l'administration de l'Etat	MC Po	
Madame Souad BENCHINOUN	directrice des services pénitentiaires	EPM P	orcheville
Monsieur Geoffrey COULIER	directeur des services pénitentiaires	EPM P	orcheville
Monsieur Kamal ABDELLI	CSP	MA Ve	rsailles
Madame Christelle DELOZE	commandant pénitentiaire	MA Ve	rsailles
Monsieur Franck LINARES	directeur fonctionnel des services pénitentiaires	MA Fle	eury-Mérogis
Monsieur Renaud LASSINCE	directeur des services pénitentiaires		eury-Mérogis
	OURT directrice des services pénitentiaires		eury-Mérogis
Monsieur Jocelyn POULLET	attaché d'administration de l'Etat		eury-Mérogis
Monsieur Vincent VIRAYE	CSP	CSL Co	
Monsieur Rémi LAVERGNE	capitaine pénitentiaire	CSL Co	
			Hauts de Seine
	OUCHE directrice hors classe des services pénitentiaires		
Madame Cécile MARTRENCHAR	directrice hors classe des services pénitentiaires		Hauts de Seine
Madame Maryline BAYE	attachée d'administration de l'Etat		Hauts de Seine
Monsieur Michaël MERCI	directeur hors classe des services pénitentiaires		ine Saint-Denis
Madame Julie BOISSINOT	directrice des services pénitentiaires		ine Saint-Denis
Monsieur Elphège ZAMBA	commandant pénitentiaire	CSL Ga	
Monsieur Albert MENDY	capitaine pénitentiaire	CSL Ga	
Monsieur Jimmy DELLISTE	directeur fonctionnel des services pénitentiaires	CP Fres	snes
Madame Asmaa LAARRAJI-RAYMON	ND directrice hors classe des services pénitentiaires	CP Fres	snes
Monsieur Stéphane BUREAU	attaché de l'administration de l'Etat	CP Fre	snes
Monsieur Olivier REILLON	directeur hors classe des services pénitentiaires	EPSN I	Fresnes
Monsieur Patrick HOARAU	directeur hors classe des services pénitentiaires	MA du	Val d'Oise
Madame Amy MIRAT	directrice des services pénitentiaires	MA du	Val d'Oise
_	EUX attachée principale d'administration de l'Etat	MA du	Val d'Oise
Monsieur Yannick LE-MEUR	directeur fonctionnel du SPIP		SPIP 75
Monsieur Thomas DESTRIGNEVILLE			SPIP 75
Monsieur Franck SASSIER	directeur fonctionnel de SPIP		SPIP 77
Madame Cécile DURAND	directrice pénitentiaire d'insertion et de probation hors	classe	SPIP 77
Madame Sabrina M'HOUMADI	attachée d'administration de l'Etat	Classe	SPIP 77
	OUZILLES directrice pénitentiaire d'insertion et de pro	hation	5111 //
Wadanie Warie-Eminandene RODE CR	hors classe	ouation	CDID 70
Madama Carinna LEMADDE			SPIP 78
Madame Corinne LEMARRE	directrice pénitentiaire d'insertion et de probation		SPIP 78
Madame Fanny-Jacqueline LAINE	attachée d'administration de l'Etat		SPIP 78
Monsieur Edouard FOUCAUD	directeur fonctionnel de SPIP		SPIP 91
Monsieur Fabien RECHOU	directeur pénitentiaire d'insertion et de probation hors d		SPIP 91
Monsieur Laurent LUDOWICZ	directeur pénitentiaire d'insertion et de probation hors d	classe	SPIP 92
Madame Delphine DENEUBOURG	directrice pénitentiaire d'insertion et de probation		SPIP 92
Monsieur Jean-Pierre DUROU	attaché d'administration de l'Etat		SPIP 92
Monsieur Hervé MONNET dire	ecteur fonctionnel des services pénitentiaires d'insertion e	et de pro	bation SPIP 93
	2		

Madame Sadia MEDJBOUR	directrice pénitentiaire d'insertion et de probation	SPIP 93		
Madame Frédérique BOULIN-MONTO	S attachée d'administration	SPIP 93		
Madame Marie Pierre SENECAUX-BONAFINI directrice fonctionnelle des services pénitentiaires				
d'insertion et de probation		SPIP 94		
Madame Sophie BUROSSE	directrice pénitentiaire d'insertion et de probation hors classe	SPIP 94		
Madame Gina NELHOMME	attachée d'administration de l'Etat	SPIP 94		
Monsieur Dominique TANGUY	directeur fonctionnel des services pénitentiaires			
	d'insertion et de probation	SPIP 95		
Madame Stéphanie BALDASSI	directrice pénitentiaire d'insertion et de probation hors classe	SPIP 95		
Madame Virginie DUMONT	attachée d'administration	SPIP 95		

- Pour les fonctionnaires titulaires, stagiaires et contractuels de toutes catégories :
- Procès-verbaux d'installation;
- Les congés annuels;
- Les autorisations d'absence;
- Les congés maternité et paternité;
- Les décisions d'ouverture, de versement et d'autorisation du CET;
- Les retenues sur traitement pour service non/mal fait;
- Les décisions d'attribution et de fin de versement de l'indemnité pour charges pénitentiaires majorée et de toute autre indemnité;
- Les décisions de demi-traitement;
- Les décisions d'imputabilité et de non imputabilité en matière d'accident de service;
- La gestion des demandes de remboursement complémentaire de soins ;
- Les décisions d'octroi de cures thermales;
- Les décisions d'accorder aux agents relevant de leur autorité le bénéfice de l'article 11 de la loi n°83-634 du 13/07/1983 relative à la protection statutaire; et pour désigner les avocats chargés de défendre les intérêts de ces derniers;

Article 4

Le directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris et les personnes mentionnées à l'article 1^{er} sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Fresnes, le 7 mars 2022

Le directeur interrégional Stéphane SCOTTO

DISP

3, avenue de la Division Leclerc B.P.103 – 94267 FRESNES Cedex Téléphone : 01 88 28 70 00